

MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2014

Le conseil municipal, réuni au complet, à l'exception de MM. BENIGNAUD et TIXIER, excusés, a abordé les questions ci-après :

► **Cimetière** : un aménagement s'avère nécessaire afin de limiter le ravinement des allées les plus en pente (goudron ? pavés autobloquants ? béton désactivé ?). La question va être soumise à un bureau d'études et chiffrée pour le C.O.C.S. si ce type de travaux est recevable.

► **C.O.C.S.** : pour avancer dans le Contrat Communal Simplifié qui a été lancé avec le conseil général pour obtenir sa participation financière dans les projets communaux programmés sur 3 ans, le conseil municipal décide d'inscrire les projets suivants, si le conseil général les retient comme subventionnables :

- vestiaires du terrain de football : déjà sollicité sur la base de 292 000€ ht

- city-stade : en plus des fournisseurs sollicités en 2012, un constructeur local vient d'étudier pour aménager un city-stade sur l'actuel terrain de tennis, ce qui permettrait de rénover le sol en mauvais état, de ne pas avoir à terrasser et stabiliser un nouveau terrain et de ne pas diminuer la surface du parking actuel autour de la salle des fêtes. On pourrait continuer d'y jouer au tennis mais l'intérêt serait de permettre aux enfants de disposer d'un terrain à leur échelle pour y jouer au foot (buts brésiliens), au basket, au volley, au badminton, etc... avec un revêtement de sol amortissant, et de disposer aussi d'une piste d'athlétisme autour pour l'école ; le chiffrage s'élève entre 44 000€ et 50 000€ suivant les options retenues, pour une surface aménagée de 28 m X 15 m.

- parc de jeux au Vieux Chérier : le Vieux Bourg ne comporte aucun aménagement pour les enfants, qui sont de plus en plus nombreux et il est décidé d'installer un ensemble de jeux d'extérieur sur la partie surélevée du parking à l'entrée du bourg. Un chiffrage va être demandé pour l'inclure dans le C.O.C.S.

- réfection de la toiture de l'ancienne école du Vieux Bourg : des infiltrations ont déjà été signalées et les réparations provisoires ne peuvent suffire ; la toiture n'avait pas été rénovée lors des travaux d'aménagement des deux logements en 1992 et un chiffrage en vue de la réfection complète de cette toiture est demandé pour l'inclure dans le C.O.C.S.

- aménagement de réserves d'incendie : les communes étant incitées à ne plus utiliser l'eau potable pour les bornes d'incendie, on sera amenés à créer des réserves d'eau pour lutter contre les incendies ; si ce type d'aménagement peut être retenu dans les C.O.C.S., on pourra étudier de plus près un projet tenant compte des réserves existantes et à créer.

- d'autres pistes sont évoquées : éclairage d'abribus, isolation et accessibilité des bâtiments communaux...

► **Cantine** : comme déjà évoqué à la dernière réunion, l'association de parents d'élèves qui gère la cantine demande une subvention d'équilibre complémentaire de 4000€, la fréquentation (16 repas/jour) étant très en dessous du seuil de rentabilité (30). Un questionnaire a montré la satisfaction des parents qui apprécient le bon rapport qualité/prix de ce service et souhaitent son maintien. Accord du conseil.

► **Nouveau schéma départemental** : tour de table pour que chaque conseiller municipal donne son avis sur le rattachement de la commune à Roanne Agglomération, entité plutôt urbaine déjà constituée autour de Roanne ou bien au « croissant Sud », entité rurale à créer avec les com.com. de St Germain Laval, Balbigny et St Symphorien de Lay. La population est appelée à donner son avis à ce sujet.

► **Questions diverses** : signaler la dégradation du goudron de la D.53 dans le bourg des Moulins au conseil général ; aménagement du fossé de la route des Rivières ; préparation des fêtes de Noël. Pas de réunion du conseil municipal fin décembre.